

Décision N° 032 /D/OBC/DG/DRHAAF/SDAFM/SAF/BM

Portant attribution de la Lettre-Commande passée après Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence n°018Bis/AONO/OBC/CIPM/2026 du 14/07/2026 relative à l'abonnement pour la mise à disposition des serveurs pour la duplication des données de la plateforme EPIM-EXAM à l'Office du Baccalauréat du Cameroun au titre de l'exercice 2026.

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;
- Vu le Décret n° 93/255 du 28 septembre 1993 portant création d'un Office du Baccalauréat du Cameroun ;
- Vu le Décret n°2018/0135/PM du 31 janvier 2018 portant nomination de M. MINKOULOU Etienne Roger comme Directeur de l'Office du Baccalauréat du Cameroun ;
- Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés publics ;
- Vu le Décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu l'Arrêté n°047/CAB/PM du 17 mai 1994 portant organisation administrative et financière de l'Office du Baccalauréat du Cameroun ;
- Vu l'Arrêté conjoint n°85/B1/1464/AC/MINEDUB/MINESEC du 19 Août 2025 fixant le calendrier de l'année scolaire 2025/2026 en République du Cameroun ;
- Vu la Circulaire n°0001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu la Circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;
- Vu la Résolution n°2025/38/OBC/CA du 22 décembre 2025 portant adoption du budget de l'Office du Baccalauréat du Cameroun, exercice 2026 ;
- Vu la Décision n°1094/25/MINESEC/SEESSEN/SG/GCEB/OBC/DEESG/DEESTP/DECC/ SDOEC du 10 octobre 2024 fixant le calendrier des Examens et Concours de la session 2026 ;
- Vu l'Avis de la CIPM suite à l'examen du rapport de la sous-commission d'Analyse des Offres du 26 Août 2026 ;
- Vu le Procès-verbal infalsifiable du 26 Août 2026 ;
- Vu les nécessités impérieuses de service ;

DECLARE :

Article 1^{er} :

En application des dispositions des articles 99 et 101 du Code des Marchés Publics relatif à la procédure d'attribution des marchés,

La Société LOTSI CLOUD SARL est déclarée attributaire de la Lettre-Commande relative à l'Appel d'Offres National Ouvert n°018Bis/AONO/OBC/CIPM/2026 du 14/07/2026 concernant l'abonnement pour la mise à disposition des serveurs pour la duplication des données de la plateforme, EPIM-EXAM à l'Office du Baccalauréat du Cameroun au titre de l'exercice 2026.

Désignation du projet	Entreprise attributaire	Montant TTC FCFA	Délais
Abonnement pour la mise à disposition des serveurs pour la duplication des données de la plateforme à l'Office du Baccalauréat du Cameroun au titre de l'exercice 2026	SOCIETE LOTSI CLOUD SARL Tél : +237 691 30 46 28 N° CONTRIBUTABLE : « M022416409632J » N°RCCM : RC/YAO/2025/M/97 N° de compte : CM21 10005-09382511001-81 Afriland First Bank, BP : 11834 - YAOUNDE	39 972 600	12 mois

Article 2 :

La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Yaoundé, **27 AOÛT 2026**

Le Directeur Général,

Ampliation :

- MINMAP
- ARMP
- Président CIPM/OBC
- Intéressé



Henricus Etienne Njoya
PIEG / H F